



## PRÉCISION IMPORTANTE

Chers lecteurs et lectrices. En ce début d'automne, les choses évoluent rapidement, notamment avec le passage en zone rouge de notre région. Vous êtes donc invités à vous informer auprès de l'organisme concerné avant de vous déplacer pour participer à une activité dont il est question dans les présentes pages. Merci de votre compréhension.

## Détroit de la Chaudière Le parc devient une destination de choix

Les récentes améliorations apportées au parc du Détroit de la Chaudière permettent désormais de considérer cet endroit comme un joyau de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Le 22 septembre, les citoyens et citoyennes étaient invités à découvrir ses installations lors d'un événement qui avait aussi pour but de souligner le début de l'automne. L'aménagement d'espaces de stationnement et d'un relais d'information touristique a récemment été complété.

En 2017, l'installation de bancs, de tables à pique-nique et d'autres accessoires avait été effectuée. « Sans aucun doute, le parc du Détroit de la Chaudière fait maintenant partie des joyaux de notre municipalité. Nous sommes fiers qu'il soit également considéré comme la porte d'entrée de la Route de la Beauce. C'est avec plaisir que nous le ferons découvrir aux touristes de partout au Québec et même d'ailleurs », affirme le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon, Olivier Dumais.

La directrice du développement touristique de Destination Beauce, Mme Marie-Émilie Slater Grenon, a également pris la parole. « Pour Destination Beauce, le parc du Détroit est une porte d'accès aux 140 km de la Route de la Beauce qui, elle, relie Saint-Lambert-de-Lauzon à Saint-Gédéon!

La beauté des lieux donne le ton au reste du circuit et, grâce à l'installation d'un relais d'information

touristique, citoyens et touristes ont aussi l'occasion d'en apprendre davantage concernant l'éventail riche de l'offre touristique de la région. Nous sommes fiers de collaborer avec la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à la mise en valeur de ce lieu magnifique! »

Dans les projets réalisés depuis 2017, près de 65 000 \$ ont été investis par la Municipalité.



Le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon, M. Olivier Dumais et la directrice du développement touristique de Destination Beauce, Mme Marie-Émilie Slater Grenon.

## Parc du Faubourg Des sentiers aménagés

Les travaux d'aménagement de sentiers au parc du Faubourg devraient être finalisés avant la fin de l'année. Il ne reste plus qu'à installer les deux passerelles piétonnes afin de pouvoir procéder à l'ouverture officielle. Des bandes « Danger » ont été installées en attendant. Dans le cadre de ce projet, la Municipalité s'est vu octroyer une subvention de 150 000 \$.



## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,



J'ai eu le plaisir de rencontrer certains et certaines d'entre vous lors de l'événement que nous avons tenu au parc du Détroit de la Chaudière, le 22 septembre. C'était agréable d'échanger avec vous à propos des développements qui ont eu lieu dans notre beau parc au cours des dernières années. Le stationnement, les tables à pique-nique et les bancs rendent les visites plus agréables.

Que l'on pense aux sentiers du parc du Faubourg ou à l'enseigne numérique devant la caserne, d'autres beaux projets devaient bientôt se concrétiser au moment d'écrire ces lignes. Ces réalisations démontrent clairement que notre municipalité continue de se démarquer par son dynamisme, malgré la période d'incertitude avec laquelle nous devons toutes et tous composer.

On nous demande de réduire nos activités sociales en raison de la deuxième vague de la COVID-19. Si vous êtes à la recherche d'une idée d'activité, je vous invite à participer à notre concours photo « Paysages d'automne » qui se déroule jusqu'au 8 novembre. Faites-nous découvrir votre paysage préféré. Une belle galerie photo sera ensuite publiée sur notre page Facebook.

Dans un autre ordre d'idées, l'entretien de notre réseau routier demeure une priorité. Des travaux de pavage ont été planifiés pour cet automne sur le chemin de la Grande-Ligne ainsi que des sections de la rue Bellevue et du chemin du Parc. Nous pouvons aussi apprécier les travaux qui ont récemment été réalisés par Transports Québec sur l'autoroute 73 et sur la rue du Pont.

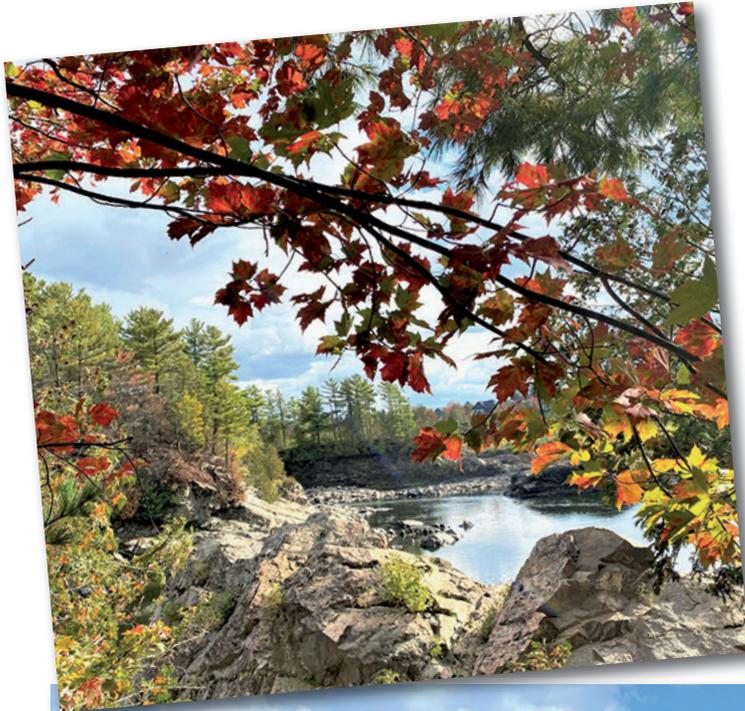
Je tiens en terminant à souligner l'importance de respecter les directives du gouvernement en matière de santé publique. C'est une bonne façon de contribuer à ce que nous retrouvions une vie normale le plus rapidement possible. En tant que Lambertins et Lambertines, continuons à nous entraider. Merci à ceux et celles qui s'impliquent dans le bien-être de notre communauté.

Bon automne à chacun et chacune d'entre vous!

Votre maire,  
Olivier Dumais

## SOMMAIRE

- Des nouvelles de la Municipalité... p. 2-3
- Une bonne bordée d'informations... p. 4-5
- Le milieu communautaire en action... p. 6-7



## Paysages d'automne Saint-Lambert-de-Lauzon lance son nouveau concours photo

Un nouveau concours photo amène les citoyens et citoyennes de Saint-Lambert-de-Lauzon à rechercher les plus beaux endroits de la municipalité jusqu'au 8 novembre. Organisé en collaboration avec la Fruitière Laliberté, il prend pour thème les paysages d'automne.

Les Lambertins et Lambertines sont donc invités à prendre des photos des plus beaux paysages. Ils pourront ensuite en faire parvenir un maximum de trois à l'adresse [cagagnon@mun-sldl.ca](mailto:cagagnon@mun-sldl.ca) en précisant où et quand elles ont été prises afin d'être admissibles au concours. Trois images seront retenues parmi celles reçues avant le 9 novembre.

### PARTICIPER AU CONCOURS EN TROIS ÉTAPES

- 1- Repérer un paysage à son goût et le photographier avec l'appareil de son choix.
- 2- Faire parvenir un maximum de trois photos à l'adresse [cagagnon@mun-sldl.ca](mailto:cagagnon@mun-sldl.ca) en précisant où et quand elles ont été prises.
- 3- Patienter jusqu'à la mi-novembre pour savoir si la photo a été retenue.

Le Service des loisirs et de la vie communautaire et le responsable des communications de la Municipalité ainsi que les propriétaires de la Fruitière Laliberté formeront un jury.

La clarté, la composition et l'originalité de l'image seront prises en considération. Peu importe leur appareil et leur expérience, les personnes participantes pourront donc se démarquer.

### IMPORTANT DE L'ACHAT LOCAL

Afin de valoriser et de rappeler l'importance de l'achat local, la Municipalité organise ce concours en collaboration avec la Fruitière Laliberté. Cette entreprise aura le plaisir de remettre aux gagnants du concours, des coupons-cadeaux de 20 \$, 30 \$ et 50 \$ utilisables en 2021.

Dans le but de mettre les images gagnantes en valeur, la Municipalité les partagera sur sa page Facebook et sur son site Web, de même que dans une publication du bulletin *La Source*.

## PRÉVENTION DES INCENDIES

La 30<sup>e</sup> Semaine de la prévention des incendies (SPI) s'est déroulée du 4 au 10 octobre, sur le thème « Le premier responsable, c'est toi! ».

Cette année, les citoyens ont été sensibilisés aux principales distractions en cuisine qui peuvent causer un incendie, par exemple répondre au téléphone ou à ses courriels, sortir fumer ou encore quitter la pièce pour aller intervenir auprès des enfants, pendant que l'on fait cuire des aliments sur la cuisinière.



Prévention des incendies

**LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!**

## «CHAUFFER LE POÊLE» SANS RISQUES

- Vérifiez qu'aucun débris n'est tombé dans la cheminée, comme un nid d'oiseau, par exemple.
- Faites ramoner votre cheminée une fois par année pour déloger la créosote accumulée (un dépôt de trois mm suffit pour que ça s'enflamme).
- Rappelez-vous que c'est la fumée qui favorise l'accumulation de créosote, donc :
  - faites entrer assez d'air dans la fournaise ou le poêle pour que les flammes soient vives;
  - utilisez du bois de qualité bien sec et fendu en petites bûches au lieu d'un bois vert.
- N'utilisez pas d'accélérateur pour allumer le feu.

En terminant, n'oubliez pas d'utiliser un contenant métallique pour disposer des cendres. Laissez-les à l'extérieur, loin des bâtiments, car elles peuvent rester vivantes jusqu'à 72 heures.





## Recyclage et compostage Ces habitudes gagnent toujours en popularité

De plus en plus ancrés dans les habitudes, le recyclage et le compostage continuent d'entraîner une diminution de la production de déchets à Saint-Lambert-de-Lauzon. C'est ce que révèle le bilan 2019 du Plan de gestion des matières résiduelles.

Comptabilisés en collaboration avec la Ville de Lévis, les résultats d'étude démontrent que plusieurs Lambertins et Lambertines se préoccupent de l'environnement. La constante diminution de déchets témoigne de cette situation. De 418 kg en moyenne par habitant en 2017, ce nombre est passé à 404 kg en 2019. Pendant cette période, davantage de matières recyclables ont été récupérées. Les matières compostables recueillies ont pour leur part augmenté considérablement dans la dernière année après avoir diminué de 2016 à 2018.



Les résidents et résidentes apportent d'ailleurs de plus en plus de matières à l'écocentre. De 29 kg en moyenne par habitant en 2017, cette quantité est passée à 46 en 2018 et à 60 en 2019.

Toujours en collaboration avec la Ville de Lévis, la Municipalité poursuit la mise en œuvre de diverses actions. Celles-ci touchent autant la sensibilisation que l'offre de services.

### PROJET INTERMUNICIPAL

La Municipalité s'est d'ailleurs engagée à participer à un projet d'étude de pré faisabilité qui vise la création d'une régie intermunicipale de collecte de matières résiduelles, lors de sa séance du conseil municipal du 14 septembre.

Ce projet peut s'avérer une solution aux problèmes reliés au manque de disponibilité de fournisseurs et de main-d'œuvre pour la collecte de matières résiduelles dans la région. Mené par la Ville de Lévis, celui-ci pourra être déposé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

### DISTRIBUTION DE COMPOST

La distribution municipale annuelle de compost a eu lieu le jeudi 24 septembre devant le réservoir d'eau potable. Une centaine de personnes se sont déplacées pour en profiter après avoir rempli le formulaire d'inscription. Jusqu'à 100 litres ont été remis à chacune d'entre elles.



## Bibliothèque Édith-Poiré Le service de prêt sans contact est maintenu

La bibliothèque Édith-Poiré peut continuer à offrir son service de prêt sans contact malgré le passage de la région de Chaudière-Appalaches en zone rouge.

Jusqu'à nouvel ordre, il faut avoir fait une réservation de livres via le système « Regard » afin d'entrer dans la bibliothèque. Il est possible de contacter son personnel au 418 830-9945, poste 2, ou à l'adresse biblio@mun-sld.ca pour s'abonner, renouveler son abonnement ou obtenir son identifiant.

La date limite pour rapporter les livres à la bibliothèque demeure celle prévue à cet effet au moment de leur emprunt. Ils peuvent en tout temps être déposés dans la chute.



### RETOUR EN ARRIÈRE

Une nouvelle étape dans la réouverture progressive de la bibliothèque avait été franchie le 8 septembre. Ses usagers avaient alors pu accéder aux rayonnages pour la première fois depuis le mois de mars, en s'assurant de respecter certaines restrictions.



## Enseigne numérique Le projet se matérialise

Permettant de diffuser efficacement certains messages, l'enseigne numérique située devant la caserne d'incendie devait, au moment d'écrire ces lignes, être mise en fonction à la fin octobre. Cet outil permettra de suivre les activités municipales encore plus facilement.

Il était important pour la Municipalité de se doter d'une telle enseigne afin de se rapprocher encore davantage de ses citoyens et citoyennes. Étant installée à un endroit stratégique, elle permettra de diffuser des messages de manière efficace, et ce, dans les plus brefs délais. Il s'agit du complément idéal à la page Facebook, à l'application Voilà et au bulletin municipal.

Les organismes reconnus peuvent proposer des messages à être diffusés. La politique d'affichage pourra bientôt être consultée sur le site Web mun-sld.ca, sous l'onglet « Quoi de neuf ? »



La fin du mois d'octobre signifie l'arrivée prochaine de la neige. Afin de bien s'y préparer, les Lambertins et Lambertines sont invités à prendre connaissance des présents conseils et des règlements en vigueur qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement des opérations de déneigement.

Toute question à ce sujet peut être envoyée à l'adresse [info@mun-sldl.ca](mailto:info@mun-sldl.ca).

## Comment se déroule une opération de déneigement ?

Les opérations de déneigement se déroulent jour et nuit selon une procédure bien définie. La première étape consiste à procéder au tassement. La neige est alors déplacée sur le côté des rues ou encore vers la rue dans le cas des trottoirs et à un endroit prédéterminé dans les aires de stationnement. Vient ensuite l'enlèvement, lequel consiste à projeter la neige sur les terrains ou dans un camion qui la transporte dans un site d'élimination.

L'opération s'effectue en priorité sur :

- Les artères principales, routes collectrices nommées ainsi que les trottoirs;
- Les rues collectrices des secteurs résidentiels ainsi que les parcours d'autobus;
- Les rues et routes secondaires des secteurs résidentiels;
- Les rues à faible circulation, ruelles, culs-de-sac et aires de stationnement.

## Quoi faire à la maison ?

Les citoyens et citoyennes doivent poser des balises aux coins de leur terrain, juste en bordure de la rue, afin de le délimiter. S'il n'y a pas de bordure, le déneigement se fait à 1 mètre de la limite du pavage. Il faut alors indiquer à son entrepreneur en déneigement l'endroit où poser les balises.

Aucun objet ne doit se trouver à moins de 1,5 mètre de la limite du pavage. Il est important d'installer les jeux extérieurs, comme les paniers de basketball ou les filets de hockey, directement sur sa propriété, assez loin de la rue, de manière à éviter les accidents et à ne pas entraver la circulation des véhicules de déneigement.

Le déblaiement des toitures inclinées des résidences, des balcons, des galeries et des auvents est aussi essentiel. Tout propriétaire est responsable des accidents qui pourraient être causés par des chutes de neige ou de glace occasionnées par des accumulations.

La Municipalité, quant à elle, installe des guides de rue dans les courbes, les rayons de rue, et lorsqu'il y a présence de puisards.

SANS  
BORDURE



AVEC  
BORDURE



## ABRIS POUR AUTOS

Les abris d'hiver sont autorisés du 15 octobre au 30 avril. Ils ne nécessitent pas l'obtention d'un certificat d'autorisation, mais doivent respecter les conditions suivantes :

- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain où est érigé l'abri.
- L'abri doit être érigé sur une case de stationnement ou une allée de circulation d'une aire de stationnement ou devant une porte d'entrée.
- L'abri doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints (y compris les panneaux d'aggloméré).
- La hauteur maximale permise pour les abris est de 3 mètres.
- Une distance minimale de 2 mètres doit être observée entre les abris (incluant les ancrages) et les bornes-fontaines.
- À l'intérieur du périmètre d'urbanisation et en bordure des voies de circulation dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et moins, l'abri d'hiver pour auto doit respecter une distance minimale de 2,4 mètres de la bordure physique de la voie de circulation.
- Dans toutes les autres zones, les abris d'autos ne doivent pas empiéter dans l'emprise des voies de circulation.

## ARBRES ET ARBUSTES



Pour ne pas entraver la circulation des utilisateurs des trottoirs et des rues et risquer de nuire aux opérations de déneigement, il est primordial de prendre ces recommandations en considération :

- Ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter sur un trottoir de telle sorte que le dégagement entre le trottoir et les branches demeure inférieur à 3,5 mètres.
- Ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter au-dessus d'une rue de telle sorte que le dégagement entre le revêtement bitumineux et les branches demeure inférieur à 4,5 mètres.
- Ne pas laisser les branches d'un arbre ou d'un arbuste empiéter sur un panneau de signalisation routière situé en bordure d'une rue, de manière à nuire à la visibilité.
- Ne pas laisser un arbuste ou une haie empiéter sur une rue de manière à nuire à la libre circulation.
- Ne pas empiéter de quelque façon que ce soit sur une rue ou un terrain public.

Selon l'article 5 du règlement municipal n° 334-96 portant sur le bien-être, la salubrité, la paix et la sécurité, l'enlèvement de ces nuisances pourra être fait aux frais du contrevenant, en cas de refus d'agir ou de négligence de ce dernier, et ce, sans préjudice aux recours que la Municipalité peut avoir à la suite d'une contravention au présent article. Les sommes ainsi dépensées par la Municipalité sont recouvrables en Cour municipale.



## POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Les bacs à ordures, les bacs bleus et les bacs bruns séjournent parfois en bordure de la voie publique pendant une période de temps beaucoup trop longue. Cela n'est pas esthétique et peut représenter un risque pour la sécurité. Les bacs peuvent aussi être happés et brisés.

À l'approche de la saison hivernale, des précautions s'imposent en ce qui a trait aux bacs roulants et aux bacs de récupération lors des collectes.

- Placer les bacs en bordure de la voie publique la veille de la collecte à compter de 19 h ou avant 7 h le matin même.
- S'assurer que les bacs roulants soient suffisamment éloignés des balises afin que ces dernières ne soient pas endommagées au passage du bras mécanique.
- S'assurer que les bacs roulants soient toujours placés à bonne distance de tout arbre, arbuste, clôture, muret ou abri d'automobile.



Plusieurs propriétaires ont à préparer les aménagements requis pour l'installation de boîtes aux lettres en bordure des chemins ruraux en vue de l'hiver. Il est important d'installer des balises à proximité afin d'indiquer leur présence. La poste canadienne dispose de normes à cet effet qui sont accompagnées d'un plan d'installation. Ces normes sont toujours en vigueur et ont été adoptées par le ministère des Transports du Québec ainsi que par l'ensemble des Municipalités du Québec. Les règles d'installation des boîtes aux lettres rurales dans les emprises routières se trouvent sur le site Web de Transports Québec. Il faut protéger sa boîte aux lettres avec une structure résistante en bois pour éviter des bris.

## BORNES D'INCENDIE

Les bornes d'incendie doivent être déneigées et rendues accessibles le plus rapidement possible après une bordée de neige afin d'assurer la protection des citoyennes et citoyens. La Municipalité se fait un devoir de les dégager dans les 72 heures suivant la fin des précipitations. La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de ne pas jeter, lancer ou souffler de la neige sur la borne d'incendie ou dans l'espace dégagé lui donnant accès.



## Restrictions en quartier résidentiel

### STATIONNEMENT DE NUIT

Le règlement municipal n° 770-16 stipule qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.



La collaboration des citoyennes et citoyens favorise les opérations de déneigement. Lorsque l'opérateur n'a pas à contourner les véhicules ou à effectuer de manœuvres parce que deux véhicules sont stationnés côte à côte, l'opération se fait plus rapidement et aucune accumulation n'est laissée dans les rues, sur les trottoirs et dans les aires de stationnement.

### DÉPÔT DE NEIGE DANS LA RUE

En vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière, il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Les citoyennes et citoyens ne peuvent donc pas y déposer la neige laissée par le chasse-neige.

## DÉPÔT D'UNE PLAINTE

Advenant un bris à une propriété ou à l'un de ses aménagements, les réclamations doivent être adressées à la Municipalité le plus rapidement possible afin qu'une constatation soit effectuée.

Il est recommandé de protéger ses aménagements par une clôture à neige recouverte de jute afin de diminuer les dommages causés par les sels de déglacage, les vents déshydratants ou les opérations de déneigement.

En règle générale, l'entrepreneur doit dégager un mètre en dehors de la chaussée. Il ne peut donc pas être tenu responsable de bris à l'intérieur de cette limite.

### DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE

En ce qui concerne le déneigement ou le déglacage d'une rue municipale, il faut communiquer directement avec le Service des travaux publics pour formuler toute plainte.

## Les Filles d'Isabelle Informations aux citoyens



Mme Jeanne-D'Arc Roy

Le Cercle Marie Ghislaine 1383 des Filles d'Isabelle souhaite beaucoup de bonheur et d'amour à sa doyenne, Mme Jeanne-D'Arc Roy (Morin), qui a célébré son 100<sup>e</sup> anniversaire en juillet.

Membre du cercle depuis 27 ans, Mme Lucia Vaillancourt, a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur en mai dernier pour son implication dans la communauté. Sa candidature avait été présentée par la Table des aînés de Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon.



Mme Lucia Vaillancourt

Les Filles d'Isabelle annoncent par ailleurs l'annulation de leur gala d'amateurs en raison des directives qui restreignent le nombre de personnes pouvant être accueillies dans une salle. Le thème de l'année est « Semer, Germer, Récolter ».

Pour toute question au sujet des activités des Filles d'Isabelle, il est possible de communiquer avec Mme Lucille Dubé Plante au 418 889-9973.

## Tourbillons La saison est amorcée



Le Club de patinage artistique de Saint-Isidore, les Tourbillons, a amorcé sa saison régulière le 12 septembre, en ajoutant les cours de groupes de patinage plus.

La collaboration de tous est demandée afin qu'elle soit la plus agréable et sécuritaire possible, autant pour les patineurs, que pour les entraîneurs, les parents et les bénévoles.

Toutes les personnes bénévoles du comité ont à cœur la sécurité des patineurs et travaillent très fort afin de respecter les règles sanitaires toujours changeantes. Les membres du conseil d'administration les remercient de leur grande implication pour faire respecter les exigences de Patinage Québec.

## Organismes Une politique entre en vigueur



Réalisée dans le but de doter la Municipalité d'un cadre de référence clair, une nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien des organismes est récemment entrée en vigueur. Elle permet d'harmoniser le soutien accordé aux organismes offrant des services récréatifs et communautaires pour la population de Saint-Lambert-de-Lauzon.

L'élaboration de ce document a été rendue possible grâce à la collaboration habituelle des organismes. Ils ont joué un rôle significatif dans la démarche menée au cours des derniers mois.

Avec cette politique, la Municipalité favorise notamment l'émergence de nouvelles initiatives, de projets créatifs et d'occasions d'implication de ses citoyens dans les limites de ses ressources.

Elle profite de ce lancement pour souligner l'implication des organismes. Ensemble, ils contribuent au dynamisme de la vie communautaire et à l'épanouissement de la collectivité.



## Club de ski de fond Les préparatifs vont bon train

Le Club de ski de fond de Saint-Lambert tiendra son assemblée générale annuelle le vendredi 27 novembre à 19 h au chalet situé au 1376, rue des Érables.

Le conseil d'administration du club remercie les propriétaires qui, encore cette année, acceptent de voir les pistes passer sur leur terrain. Sans eux, celles-ci ne seraient pas accessibles.

Les magnifiques sentiers de ski et de raquette seront bientôt praticables pour une autre belle saison hivernale. L'invitation de passer un bon moment et d'admirer la nature est lancée.

Pour vérifier l'état des pistes, le numéro de téléphone à composer est le 418 889-1963.





## CAMPAGNE DE FINANCEMENT « RÂTEAU-THON »

**LE SAMEDI 17 OCTOBRE ENTRE 13 H ET 16 H 30,  
NOS ÉQUIPES DE JEUNES VONT PARCOURIR LES COURS DES QUARTIERS  
DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE RAMASSER LES FEUILLES MORTES.**

**PLACES LIMITÉES SUR RÉSERVATION PAR COURRIEL**  
[mdjsldl@gmail.com](mailto:mdjsldl@gmail.com) ou au 418 930-9267

**CONTRIBUTION VOLONTAIRE**  
**MERCI !!!**





### AU PROGRAMME EN OCTOBRE À LA MDJ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON !

			
<b>23</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>31</b>
SOIR : LE RÔLE DES INSECTES DANS L'ALIMENTATION	PM : FABRICATION DE MASQUES SOIR : FILM EXTÉRIEUR	SOIR : SOIRÉE CONTES ET LÉGENDES	PM : FABRICATION DE CHAPEAUX ORIGINAUX SOIR : SOIRÉE MEURTRE ET MYSTÈRE

**MÉMO IMPORTANT**

La Maison des jeunes s'assure de la sécurité de vos enfants à l'intérieur de nos installations ou lors de sorties extérieures en présence des animateurs. Prenez note que nous ne sommes pas responsables des jeunes qui quittent nos locaux ou le groupe, et ce, même sur les heures d'ouverture de la MDJ. Aucune intervention ne sera faite ailleurs dans la municipalité, à l'extérieur de notre périmètre d'activité, soit le local de la MDJ situé dans le Centre municipal et des sorties extérieures lorsque le groupe est accompagné des animateurs. Merci de votre collaboration.




**Pour être à l'affût de toutes les activités, consultez nos pages Facebook et Instagram !**

## Le Service d'entraide poursuit ses activités



Dû à des soucis de santé, la directrice générale du Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon, Mme Geneviève Cliche, doit s'absenter pour une durée indéterminée. Toute l'équipe de l'organisme est de tout cœur avec elle et sa famille.

Malgré la période d'incertitude liée à la COVID-19, les citoyens et citoyennes avaient toujours accès aux services suivants au moment d'écrire ces lignes :

**Popote roulante.** Les personnes âgées qui n'ont plus le goût de cuisiner ou l'énergie pour le faire ainsi que celles en perte d'autonomie peuvent en profiter. Cela permet de maintenir une bonne qualité de vie à la maison et d'avoir la visite rassurante et réconfortante d'un ou d'une bénévole.

**Paniers de Noël.** Les personnes qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts durant la période des Fêtes avec les coûts engendrés sont invitées à s'inscrire de la mi-novembre à la mi-décembre. Il est possible de s'informer de son admissibilité en téléphonant au 418 889-5109.

**Comptoir vestimentaire.** Il s'agit d'une excellente façon de trouver à très bon marché des objets uniques en leur genre. C'est aussi une bonne manière de diminuer son empreinte écologique, de réutiliser des objets et de recycler ce dont on n'a plus besoin.

### Nouvel horaire du Bazar

Les mercredis de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h  
Les jeudis de 9 h à 11 h 30, de 13 h à 16 h et de 19 h à 21 h  
Les vendredis de 9 h à 11 h 30

Davantage de détails se trouvent sur la page Facebook de l'organisme. Il est aussi possible de communiquer avec son équipe au 418 889-5109.

## Quelques activités reprennent à la FADOQ

Certaines activités impliquant un regroupement de personnes peuvent être annulées pour se conformer aux décisions gouvernementales en matière de sécurité face à la pandémie de la COVID-19.

### COURS DE DANSE EN LIGNE

Des cours de danse en ligne sont maintenant offerts tous les mardis à 13 h 30 au Centre municipal, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Pour information, contacter Francine Dubois au 418 417-0947.

### VIACTIVE

Tout en respectant les mesures de distanciation sociales exigées par la santé publique, les exercices et activités du programme VIACTIVE pourraient reprendre, mais des problèmes de santé empêchent la majorité de l'équipe de l'an passé de poursuivre l'animation pour la session automnale. Des bénévoles sont recherchés pour relancer les activités. Pour information, contacter Germain Courchesne au 418 889-0495.



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lors de la prochaine édition du bulletin *La Source*, tous les détails de l'assemblée générale ainsi que du nouvel exécutif seront diffusés.

### RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRES

Le club tient à remercier ses membres qui ont bien répondu lors de la période de renouvellement des cartes de membres qui venaient à échéance en septembre et octobre. Encore cette année, ce succès est dû à Suzanne Jean qui assure un suivi constant pour mettre à jour le registre des membres. Pour information, communiquer avec elle au 418 889-0700.

Pour toute question ou suggestion, communiquer avec un des membres du conseil : Germain Courchesne, 418 889-0495, Francine Dubois, 418 417-0947, Tonia Robichaud, 418 889-9593, Marie Vigneux, 418 889-0255, Suzanne Filion 418 889-0750, Ghislaine Gagné 418 889-0121 ou Yves Tremblay, 581 888-2454 ou par courriel à l'adresse [fadoq.sldl@gmail.com](mailto:fadoq.sldl@gmail.com).



### ADMINISTRATION MUNICIPALE

**Maire** Olivier Dumais  
 Courriel : maire@mun-sldl.ca  
 Hôtel de ville : 418 889-9715 poste 2246

**Conseillers** Germain Couture, siège n°1  
 Renaud Labonté, siège n°2  
 Dave Bolduc, siège n°3

Geneviève Cliche, siège n°4  
 Caroline Fournier, siège n°5  
 Anick Campeau, siège n°6

**Hôtel de Ville** 1200, rue du Pont  
 Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0  
 Tél. : 418 889-9715  
 Télécopieur : 418 889-0660  
 Courriel : info@mun-sldl.ca  
 Site web : mun-sldl.ca

Horaire régulier :  
 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



**Direction générale :** Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier  
 Jonathan Mercier, adjoint au directeur général

**Finances et administration :** Brigitte Caron, directrice adjointe

**Incendies :** Gaétan Lacasse, directeur  
 Richard Langlais, directeur adjoint

**Loisirs et vie communautaire :** Pascal Vachon, directeur

**Travaux publics :** Steeve Veilleux, directeur

**Urbanisme et développement économique :** Pascale Bertrand, directrice

**BIBLIOTHÈQUE** 1275, rue des Érables ..... 418 830-9945  
 biblio@mun-sldl.ca



Pour connaître l'horaire, consulter la page de la bibliothèque sur le site Web de la municipalité.

**CENTRES COMMUNAUTAIRES** Centre municipal, 1147, rue du Pont. .... 418 889-0603  
 Centre des loisirs, 1096, rue du Pont. .... 418 889-9675

**COUR MUNICIPALE** Cour municipale de Sainte-Marie. .... 1 418 387-2301

**MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE** ..... 1 877 380-3444

**POLICE : SÛRETÉ DU QUÉBEC**  
 MRC de la Nouvelle-Beauce ..... 1 418 387-4438  
 Plaintes sans frais ..... 310-4141  
 poste.mrc.nouvelle-beauce@surete.qc.ca

**OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION :** Pauline Boilard ..... 1 877 380-3444 1 418 387-0404  
 direction@orhnouvellebeauce.ca

**TRANSPORT ADAPTÉ (Société de transport de Lévis) :** Benoît Blais. .... 418 837-2401

**CENTRE DE SANTÉ PAUL-GILBERT- (Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral)**  
 Centre hospitalier ..... 418 380-8993  
 CLSC ..... 418 380-8991  
 Info Santé ..... 811  
 Urgence détresse. .... 1 866 277-3553 (1 866 APPELLE)

**CENTRE DE LA PETITE ENFANCE** L'enfant d'eau ..... 418 889-1200  
 La Clef des champs. .... 418 417-1200

**ÉCOLE DU BAC.** ..... 418 834-2478

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS.** ..... 418 889-8662

**DÉCHETTERIE.** ..... 418 889-8727

### PUIS-JE METTRE MON MASQUE JETABLE DANS LA RÉCUPÉRATION?



**Non.** Les masques jetables doivent être déposés dans les ordures. En effet, même si leur aspect rappelle le papier, la matière dont ils sont faits n'est pas recyclable.  
 Il en est de même avec les gants de latex, qui doivent être mis à la poubelle.



### LISTE DES ORGANISMES

Association de baseball Beauce-Nord	Roger Brochu.....581 307-9884
Association de soccer Nouvelle-Beauce	Salvador Angelino.....418 928-6075
Cercle de Fermières	Colette Blais.....418 889-0354
Cercle des Châtelaines	Ginette Fontaine .....418 889-9062
Chevaliers de Colomb	Benoît Mathieu .....418 889-0568
Club Aramis	.....418 889-9589
Club de patinage artistique de Saint-Isidore	Isabelle Savoie .....418 882-1923
Club de ski de fond	Gilles Côté.....418 889-0401
Club équestre Les Randonneurs	Nicole Petit ..... 418-554-1965
Club FADOQ	Germain Courchesne.....418 889-0495
École des Puces	Carole Camiré.....418 889-0990
Festival de la Rentrée	Marie-Anne Courchesne .....418 889-0495
Filles d'Isabelle	Lucile Dubé-Plante .....418 889-9973
Groupe Scout 137 <sup>e</sup> Le Bac	Mélanie Santerre.....418 473-7990
Hockey mineur Beauce-Nord	.....www.rapidesbeaucenord.com
Hockey mineur de Saint-Isidore	Marie-Claude Allen .....418 882-2197
Maison des jeunes	Myrienne Rousseau.....418 889-0603
Service d'entraide	Geneviève Cliche .....418 889-5109
Société d'horticulture	Élaine Poiré.....418 889-9934

### AUTRES RESSOURCES

AL-ANON	..... 1 844 725-2666
Alcooliques anonymes	..... 418 835-1631
Club de motoneige du Rivage	Réjean Rhéaume..... 418 889-9084
Comité de gardiennes	Suzanne Filion..... 418 889-0750
Conseil d'établissement de l'École du Bac	Patricia Maltais..... 418 834-2478
Fabrique de Saint-Lambert	.....418 839-8264 poste 3441
Petit Domicile (Le)	..... 418 889-0950

### TOMBÉE DU PROCHAIN BULLETIN LA SOURCE

La prochaine édition du bulletin La Source paraîtra le 18 décembre 2020. Les communiqués des organismes communautaires locaux ou régionaux doivent être transmis par courrier électronique avant le 18 novembre à 16 h 30 à lasource@mun-sldl.ca.

LA SOURCE est le bulletin de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon distribué gratuitement dans tous les foyers et les commerces de la localité. Tirage : 2 850

À la Municipalité : Charles-Antoine Gagnon, responsable des communications  
 Conception, coordination et impression : Première avenue communication, Scott  
 Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales